



D.2024.04.03.4.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 3 Avril 2024

4- LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

4.1 -MARCHES-CONVENTIONS

4.1.1 – Ligne C : Autorisation de signer le marché n° M3 2023 01186 M – lot n°3 Garage Atelier Daturas – Travaux de CFO, CFA et CVC » avec le groupement d'entreprises CEGELEC / SCHINDLER / TUNZINI.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération n° D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération n° D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération n° D.2021.06.02 1.1.1, le Comité Syndical a approuvé le 2 juin 2021 l'avant-projet de la 3^{ème} Ligne de métro.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et de la Ligne Aéroport Express.

L'opération pour la construction du Garage Atelier Daturas se décompose en 7 lots :

- Lot n°01 : VRD et ESPACES VERTS
- Lot n°02 : GROS OEUVRE-CLOS COUVERT
- Lot n°03 : CFO-CFA-CVC
- Lot n°04 : DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS
- Lot n°05 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot n°06 : REVETEMENTS DE SOLS DURS ET FAIENCES
- Lot n°07 : PEINTURE ET REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

Le présent marché a pour objet des travaux de bâtiment dans le cadre de l'opération pour la construction du Garage Atelier Daturas de la ligne C du métro de Toulouse.

Plus particulièrement il s'agit des prestations relatives à la réalisation des appareils élévateurs, des travaux de CFO CFA et des travaux de CVC Plomberie.

Le maître d'œuvre est le Groupement L'HEUDE Architectes & Associés (Mandataire) / REC Architecture / EGIS / Julie Poirel Architecte Paysagiste / Quartier Lumière.

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce marché se situeront sur la commune de Toulouse.

La durée globale de ce marché de travaux est de 53 mois hors garanties contractuelles.

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 4 décembre 2023 aux publications du JOUE et du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 06 février 2024 à 12h00.

Trois (3) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

1. Groupement INEO MPLR / AXIMA / QUERCY CONFORT
2. Groupement SPIE Building Solution / EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – FONTANIE / EIFFAGE ENERGIE SYSTEME – SUD OUEST / EIFFAGE ENERGIE SYSTEME – CLEVIA SUD OUEST
3. GROUPEMENT CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE / SCHINDLER / TUNZINI SUD OUEST

Les plis contenant les candidatures ont été ouverts le 06 février 2024.

Les X candidatures sont jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 25 mars 2024, attribué le marché avec le groupement d'entreprises CEGELEC / SCHINDLER / TUNZINI pour un montant forfaitaire de **10 521 405,71€ HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché M3 2023 01186 M avec le groupement d'entreprises CEGELEC / SCHINDLER / TUNZINI.

.....
Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises CEGELEC / SCHINDLER / TUNZINI le marché M3 2023 01186 M lot n°3 Garage Atelier Daturas – Travaux de CFO CFA et CVC de la ligne C du métro de Toulouse pour un montant de **10 521 405,71 € HT**.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes dudit marché.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES